



PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

**Séance du Conseil Municipal du Jeudi 11 Décembre 2025 à 19 heures
à la Salle du Conseil Municipal – Mariages - 49, route du Pic du Midi – 65 310 HORGUES**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Horgues régulièrement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, le Maire.

Nombre de membres :

-Afférents au C.M. : 15 - En exercice : 14
-Qui ont pris part à la délibération : 12 +2 procurations

Date de convocation : 04 novembre 2025

Date d'affichage : 02 décembre 2025

Présents : Messieurs Jean-Michel SÉGNERÉ, Damien DAUTAN, Didier COLLGON, Florent DEJARDIN, Louis MARTIN, Yannick PORIEL, Didier SEAS, Mesdames Nicole ESQUIRO, Céline BONIFACE, Nathalie MENGELLE, Marie-Chantal LONCA, Stéphanie SEGUIN.

Procurations : Monsieur Mikaël ETCHEVERRIA à Madame Céline BONIFACE, Madame Macha CLAVERIE à Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ.

Ordre du jour :

-Appel des conseillers municipaux
-Désignation du secrétaire de séance
-Approbation du compte-rendu du 09 octobre 2025

A-Travaux / Urbanisme

Rapporteur Damien DAUTAN

B-Réseaux

Rapporteur Louis MARTIN

C-Contentieux

Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

D-Attribution chauffage groupe scolaire

Rapporteurs Céline BONIFACE / Jean-Michel SÉGNERÉ

E-Ressources humaines

Rapporteurs Nicole ESQUIRO/Céline BONIFACE

F-Finances locales

Rapporteurs Nicole ESQUIRO/Jean-Michel SÉGNERÉ

G-CCAS

Rapporteurs Marie-Chantal LONCA / Céline BONIFACE

H-Vie du village - Associations

Rapporteur Nathalie MENGELLE

I-Recensement de la population 2026

Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

J-Informations diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur Florent DEJARDIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 09 octobre 2025. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2025.

Observations liminaires :

Monsieur le Maire a demandé à l'assemblée municipale de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Christophe FAVRE, décédé le 09 décembre 2025. Il avait travaillé au sein des services techniques durant une municipalité précédente, en tant qu'agent contractuel.

Monsieur Dimitri GERMAIN, récemment nommé correspondant de presse « la dépêche » pour la commune de Horgues, s'excuse de ne pas avoir pu se libérer pour se présenter et assister à la séance du conseil municipal. Les élus lui souhaitent la bienvenue et remercie très sincèrement Madame Martine LABBÉ, ancienne correspondante de presse, pour son investissement.

Cette séance du conseil municipal est la dernière de l'année sur la dernière année de la mandature : à ce titre, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leurs dévouements, leurs présences et le travail accompli. Il remercie également les personnels administratif et technique pour leurs implications professionnelles et leurs présences.

Monsieur le Maire se félicite de l'utilisation de nouveaux outils comme « Delibia » et « Chat GPT » au service administratif. Une formation sur l'outil « Delibia » sera dispensée aux élus intéressés.

A-Travaux / Urbanisme

Rapporteur : Damien DAUTAN

- Bilan des opérations d'urbanisme

Monsieur Damien DAUTAN dresse un bilan des opérations d'urbanisme réalisées entre le 10 octobre 2025 et le 11 décembre 2025.

- ✓ 5 déclarations de travaux dont 3 poses de panneaux photovoltaïques accordés, 1 remplacement de menuiseries accordé et 1 réfection de toiture en cours d'instruction
- ✓ 2 permis de construire dont 1 carport et 1 habitation en cours d'instruction
- ✓ 3 demandes de renseignements d'urbanisme pour des ventes de maisons et terrains.

- Echange d'une parcelle de terrain :

Madame Hélène VANIEWENHOWE échange de terrain pour créer une aire de retournement

- ☞ Délibération n°2025-12-11-008 : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, cet échange.

- Travaux

Le portique anti-intrusion a été consolidé et la jambe de renfort posée.

Les travaux de réhabilitation et d'extension d'un abribus de 9 m² en local communal de 34 m² ont démarré et son achèvement est prévu début d'année 2026.

Les travaux de rénovation des murs intérieurs de la maison d'assistantes maternelles « Pas à pas » débuteront en mars 2026.

- SAFER :

La SAFER est sollicitée pour estimer 2 terrains d'environ 2 ha.

- Local archives :

Le local à archives est désormais achevé ; les archives rapatriées sur 3 rayonnages pour un total de 108 mL dont 67 mL sont occupés.

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal renouvellent leurs remerciements à Yannick Poriel, conseiller municipal chargé de cette mission.

B-Réseaux

Rapporteur : Louis MARTIN

- Vidéoprotection :

La demande de renouvellement d'agrément pour la vidéoprotection a été renouvelée le 30 octobre 2025 et transmise en téléprocédure le 03 novembre 2025.

Le dossier est réputé complet depuis le 06 novembre 2025 et sera présenté à la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 11 décembre 2025 pour avis.

Sur avis du référent sûreté de la gendarmerie, les personnes habilitées sont désormais au nombre de 6.

Monsieur Louis MARTIN souligne l'importance et l'encadrement nécessaire à une telle mission ; il soumet à chacun des conseillers municipaux présents une note de service sur la vidéoprotection et en demande l'approbation par délibération.

- ☞ Délibération n°2025-12-11-002 : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, la note de service pour la captation des images de vidéoprotection pour les besoins de la gendarmerie.

Monsieur MARTIN demande également que soit rédigée une procédure de captation qui sera affichée au droit du poste isolé et dédié à la vidéoprotection.

- Télésurveillance bâtiments municipaux :

La société Orange supprime les réseaux cuivre et stoppe l'accès au 2G le 26 janvier 2026 :

-les alarmes des bâtiments municipaux doivent donc être connectées via des puces GSM ; les sites « maison de l'école de foot », « ateliers municipaux » et « salle polyvalente » ont été équipés en cette fin d'année 2025 ; le groupe scolaire le sera courant janvier 2026.

- **Audit informatique :**

La société ANTHEA a réalisé un audit informatique sur les postes basés à la mairie et à l'école.

Un devis et des solutions seront proposés à la mairie.

L'urgence est la boîte mail utilisé par le secrétariat de mairie puisque la ligne ORANGE s'arrête.

commune-de-horgues@wanadoo.fr et communedehorgues@orange.f n'existeront plus et seront remplacés par contact@horgues.com

- **Eclairage public :**

Lors de la précédente séance, les membres du conseil municipal avaient souhaité l'installation d'interrupteurs sur les candélabres éclairant les cours de pétanque : c'est réalisé mais pas encore mis en service.

- **Compteurs modulaires complexe « salle polyvalente/groupe scolaire/stade » :**

La répartition est la suivante pour le 1^{er} mois d'utilisation :

-Salle polyvalente = 62 %

-Groupe scolaire = 23 %

-Maison de l'école de foot/vestiaires = 15 %

C-Contentieux

Rapporteur : Jean-Michel SÉGNERÉ

- **Antenne FREE :**

Beaucoup de retard dans le déploiement, l'antenne relais n'est pas en service.

- **Affaire « rue de l'agriculture » :**

Il n'y a pas une avancée significative dans ce dossier depuis la précédente séance du conseil municipal du 09 octobre 2025. Les intervenants à l'origine du dossier ne sont plus concernés (notaire = clôture dossier ; ARS = mutation ; ...)

Une solution en ferme d'accueil social a été proposé à l'intéressé par le curateur. L'intéressé a répondu ne pas y être opposé mais que ce n'était pas d'actualité.

- **Contentieux servitude agricole/haie champêtre :**

Pour mémoire, l'affaire a été plaidée le jeudi 11 septembre 2025 et la décision a été rendue le jeudi 06 novembre 2025. Le tribunal judiciaire s'est prononcé incompétent et invite l'administré à se pourvoir près le tribunal administratif (problème de juridiction administrative). Il n'y aura pas de frais de conseil pour la commune de Horgues.

D'autre part, un rendez-vous a eu lieu en mairie et une vente de ladite servitude a été proposée à la commune de Horgues. Un courrier sera adressé à la SAFER pour une évaluation chiffrée ; le montant déterminé par la SAFER fera fonction.

Concernant la demande de plantation de la haie arrachée : pour des raisons de sécurité, la même essence arrachée ne peut être replantée à cet endroit (face au groupe scolaire).

Concernant la demande du poteau d'éclairage public implanté sur un terrain, l'administré doit voir avec le SDE qui gère l'éclairage public.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation auprès des membres du conseil municipal de pouvoir avancer sur ce dossier : autorisation accordée à l'unanimité

D-Assignation chauffage groupe scolaire

Rapporteurs : Céline BONIFACE / Jean-Michel SÉGNERÉ

Le dossier est reporté à l'audience du 16 décembre 2025 pour jonction avec l'appel en cause de la SMABTP.

E-Ressources humaines

Rapporteurs : Nicole ESQUIRO/Céline BONIFACE

*Agents techniques :

Un agent technique fait valoir ses droits à la retraite le 20 février 2026 : il devra avoir épuisé ses droits à congés payés et RTT au préalable.

Un agent technique polyvalent avait émis le souhait d'une mise en disponibilité d'une année à compter du 1^{er} janvier 2026. Bien qu'acceptée par la municipalité, cela n'a pas pu se mettre en place car placé en accident du travail sur son autre activité et donc en maladie ordinaire au titre de la mairie jusqu'au 16 janvier 2026.

*Agents administratifs :

Le renouvellement du contrat aidé d'un agent administratif va être signé le 08 janvier 2026 (sans changement par rapport aux conditions du précédent contrat aidé).

***Agents périscolaires :**

Un agent périscolaire voit son contrat aidé s'arrêter le 15 décembre 2025 et ne souhaite pas être renouvelé.

Un recrutement est en cours avec démarrage au 05 janvier 2026 : CDD Parcours emploi compétences auprès du conseil départemental.

***Planning fin d'année :**

Le planning des congés payés des fêtes de fin d'année a été transmis aux élus en vue de connaître les permanences des différents agents.

***Prime Complément Indemnitaire Annuel – C.I.A. :**

Une prime CIA est attribuée aux membres du personnel municipal : 400 € proratisée sur le temps de présence annuel. Un arrêté attributif nominatif va être établi pour chaque agent concerné.

***Complémentaire santé :**

Dans la fonction publique territoriale, les employeurs ont l'obligation de participer financièrement à la complémentaire santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026 (cf réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) issue de l'ordonnance du 17 février 2021). Les collectivités doivent soit mettre en place un contrat collectif soit participer à un contrat labellisé permettant aux agents de bénéficier de cette participation. La commune de Horgues opte pour la participation aux contrats labellisés à hauteur de 15 € bruts mensuels par agent à compter du 1^{er} janvier 2026, sous réserve de la production de l'attestation assureur.

Le projet de délibération a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 02 décembre 2025 près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées.

☞ Délibération n°2025-12-11-003 : adoptée à l'unanimité.

F-Finances locales

Rapporteurs : Nicole ESQUIRO/Jean-Michel SÉGNERÉ

- Subventions adressées à la date du 14 novembre 2025 pour demande de versement :

Intitulé subvention	Objet	Montant à percevoir
Fédération de Tennis	Maison du padel	13.000,00 €
DETR 2023	Bâtiments communaux – tranche 1	52.401,03 €
Fonds de concours 2024	Eglise	24.000,00 €
DETR 2024	Eglise	50.890,00 €
FAR 2025	Bâtiments communaux – tranche 2	32.221,00 €
		172.512,03 €

- Subventions :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter un changement d'intitulé au titre de la DETR 2025 : réfection des toitures des bâtiments municipaux.

Deux demandes seront déposées au titre du :

-Fonds de concours 2026 pour réfection des toitures et rénovation de la MAM

☞ Délibération n°2025-12-11-009 : adoptée à l'unanimité.

-Fonds d'Aménagement Rural 2026 pour réfection des toitures et rénovation de la MAM

☞ Délibération n°2025-12-11-010 : adoptée à l'unanimité.

- Remboursement du solde assurance sur le sinistre de la toiture de la MAM

Un épisode de grêle avait endommagé la toiture de la maison des assistantes maternelles sise au 5 rue des Pyrénées à HORGUES (65.310), le 03 mai 2025. Le sinistre avait été déclaré le lundi 05 mai 2025 auprès de l'assurance Allianz à qui nous avons fourni des photographies de la toiture ainsi qu'un devis de réparation émis par Mahé charpentes pour un montant de 10.447,93 € TTC. À la suite de la réception de ces documents, une convocation pour expertise avait eu lieu le mardi 20 mai 2025. A l'issue de l'expertise, un procès-verbal de constatations relatives aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages avait été dressé par Madame Aurélie LECLERC, Stellant et transmis par mail les informations suivantes :

« Un premier rapport va être déposé auprès de la compagnie d'assurance sur la base des 7.921,61 € (hors franchise déduite de 300 €) qui exclut le redressage de toiture et l'écran sous-toiture. La société Allianz pourra ainsi débloquent un acompte de 5.641,21 € rapidement afin que la municipalité puisse lancer les travaux ; le solde de 1.980,40 € sous réserve de modification de chiffrage en cas de dégâts dans l'isolation, sera débloquent sur présentation de factures une fois que les réparations seront terminées. »

Les réparations étant terminées, par lettre-chèque en date du 07 novembre 2025, le solde de 1.980,40 € a été versé.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'encaisser ce chèque n°3403424 émis par Allianz Banque pour un montant de 1.980,40 € (« mille neuf cent quatre-vingts euros et quarante centimes ») sur le budget communal – exercice 2025.

☞ Délibération n°2025-12-11-005 : adoptée à l'unanimité.

- Après délibération des membres du conseil municipal, les restes à réaliser du budget principal « commune » sur l'exercice 2025 seront nuls. Ils optent pour l'ouverture du quart des crédits à l'investissement.

Chapitre	Budget primitif 2025	Restes à réaliser (à déduire)	Total
21	578.030,15 €	- 411.950,86 €	166.079,29 €
TOTAL			166.079,29 €

Montant budgétisé des dépenses d'investissement (exercice 2025) = 166.079,29 €

L'enveloppe du quart ventilable est de 41.519,82 €

La ventilation budgétaire de l'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est la suivante :

Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant le vote du budget
21	2111	Achat terrain	800,00 €
	2135	Local associatif	20.000,00 €
	2135	Réfection des toitures et rénovation de la Mam	13.219,82 €
	2152	Signalétique	1.500,00 €
	2157	Outillage	3.000,00 €
	2158	Groupe scolaire alarme	3.000,00 €
TOTAL			41.519,82 €

➔ Délibération n° 2025-12-11-006 prise à l'unanimité des membres présents

G-CCAS

Rapporteurs : Marie-Chantal LONCA/Céline BONIFACE

Le repas des aînés est prévu le dimanche 25 janvier 2026, organisé par le traiteur « délices du chat ».

Le flyer des sorties « marches/randonnées » pour le 1^{er} semestre 2026 est finalisé et sera distribué en début d'année.

- Bilan réunion du CCAS du 10 décembre 2025 :

-Sorties : balade au cœur du Gers (Laverdens) et Airbus Toulouse en octobre 2026 afin d'en faire profiter les inscrits en liste d'attente. Une petite augmentation des tarifs fixés depuis 2016 a été suggérée : de 30 € à 35 € pour les horguais et de 45 € à 50 € pour les extérieurs.

-Création d'une journée supplémentaire dans l'esprit d'une sortie libre.

-Participation voyage scolaire : la sortie au Sénat sera financée par le CCAS à hauteur de 250 €

-Distribution des coffrets cadeaux : 22 à l'EHPAD Horgues + 1 EHPAD Maubourguet

-Difficultés financières passagères d'une famille : un changement professionnel a perturbé l'équilibre fragile d'une famille qui a donc fait appel au CCAS. La demande est examinée par le CCAS, seul souverain d'une décision.

H-Vie du village – Associations

Rapporteur : Nathalie MENGELLE

*Manifestations :

=> **Manifestations réalisées :**

Date de l'évènement	Objet	Association	Lieu
Dimanche 16 novembre 2025	Marché de Noël	Marchons avec Robin	Salle polyvalente
Samedi 22 novembre 2025	Soirée Beaujolais	Comité des Fêtes de Horgues	Salle polyvalente
Dimanche 23 novembre 2025		Artiste	

au Jeudi 18 décembre 2025	Exposition « Nature & Peinture »	Matthieu JULIAN	Salle du Conseil et des Mariages
Dimanche 30 novembre 2025	Thé dansant	Dansobals	Salle polyvalente
Mercredi 03 décembre 2025	Téléthon	Centre de loisirs « Les Maynats »	Parvis de la Mairie
Jeudi 04 décembre 2025	Marche Nordique	CCAS	
Dimanche 07 décembre 2025	Repas de Noël	HOFC	Salle polyvalente
Samedi 06 décembre 2025 au Dimanche 07 décembre 2025	Téléthon les 30 heures du Padel »	Horgues Pyrénées Padel	Terrains de padel

=> **Manifestations à venir :**

Date de l'évènement	Objet	Association	Lieu
Samedi 13 décembre 2025	Randonnée	CCAS	Hautacam
Samedi 13 décembre 2025	Marché de Noël		Ehpad Le Courtaou de Bigorre »
Vendredi 19 décembre 2025	Marché de Noël	Centre de loisirs « Les Maynats »	Groupe scolaire et périscolaire
Vendredi 19 décembre 2025	Noël de l'école	APE	Salle polyvalente
Jeudi 15 janvier 2026 au samedi 14 février 2026 inclus	Recensement de la population		
Vendredi 23 janvier 2026	Cérémonie des Vœux	Municipalité	Salle polyvalente
Samedi 24 janvier 2026	Kids party	Comité des fêtes de Horgues	Salle polyvalente
Dimanche 25 janvier 2026	Repas des aînés	CCAS de Horgues	Salle polyvalente
Dimanche 08 février 2026	Concert Michel ETCHEVERRY »	Dansobals	Salle polyvalente

*Vœux 2026 :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la carte de vœux – édition 2026. Les 4 serveurs sont confirmés ; leurs contrats de vacation sont en cours de rédaction.

*Téléthon :

Monsieur le Maire prend la parole et remercie l'association « Horgues Pyrénées Raquettes » et le centre de loisirs pour l'organisation d'une manifestation avec reversement des dons au profit du Telethon.

I-Recensement de la population 2026

Rapporteur : Jean-Michel SÉGNERÉ

Le recensement de la population débute le jeudi 15 janvier 2026 et se termine le samedi 14 février 2026 inclus.

Coordonnateur communal : Virginie Péricou

Les agents recenseurs, Isabelle Galissard et Virginie Péricou, seront en formation les après-midis des 06 et 13 janvier 2026.

- ☞ Délibération n°2025-12-11-001 portant désignation du coordonnateur et des agents recenseurs du recensement de la population 2026 -fixation de leurs rémunérations et du type de contrat : adoptée à l'unanimité.

J-Informations diverses

- Dénonciation convention du DR Mobile :

Un courrier recommandé a été adressé à monsieur le préfet le 18 novembre 2025 pour dénoncer la convention nous liant relative au DR Mobile – dispositif mobile permettant le renouvellement de manière ponctuelle des cartes d'identité et des passeports. La préfecture en a accusé réception le 20 novembre 2025.

- Rétrocession concession cimetière :

Madame Sandra d'AYGUESVIVES DE MALARET est propriétaire par voie de succession d'une concession vide au cimetière « Vieux village » numérotée 82. Au vu des dispositions funéraires prises par ses parents Madame et Monsieur Georges d'AYGUESVIVES de MALARET et que Madame Sandra d'AYGUESVIVES de MALARET souhaite entreprendre pour elle-même et sa famille, cette concession apparaît désormais inutile. Elle a sollicité la municipalité pour la rétrocession de cette concession à la commune de Horgues, acquise au tarif de 100 francs en 1971 (soit converti en euros à la somme de 15,24 €). Il est proposé aux membres du conseil municipal de récupérer cet emplacement de 4 m² au tarif de 15,24 € (« quinze euros et vingt-quatre centimes »), montant versé par Madame et Monsieur Georges d'AYGUESVIVES de MALARET le 30 décembre 1971.

☞ Délibération n°2025-12-11-004 : approuvée à l'unanimité

Une plaque sera offerte pour orner la concession de Monsieur Jean DUBARRY, ancien maire de la commune de Horgues ; celle-ci actera la reconnaissance des horguais à son égard.

- Projet AVELO 3 :

Monsieur Didier Collgon, référent titulaire du projet AVELO.

Le projet est présenté par la mairie de SOUES, relayé par la préfecture des Hautes-Pyrénées et financé par l'ADEME. Ce projet a pour but de définir les points noirs de la circulation dans la commune de SOUES et les communes environnantes (Laloubère, Barbazan-Debat, Saint-Martin, Salles-Adour, Horgues) pour de futures pistes cyclables.

Prochaine réunion le 09 janvier 2026

Monsieur le Maire adresse à Monsieur Gérard Trémège ses remerciements les plus sincères pour son dévouement dans ses fonctions de président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées depuis janvier 2017.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leurs présences et clôture la séance à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel SEGNERE



Florent DEJARDIN